

Cinquième Conférence des Hautes Parties contractantes au Protocole V relatif aux restes explosifs de guerre, annexé à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination

9 novembre 2011
Français

Original: anglais

Genève, 9 et 10 novembre 2011

Point 8 de l'ordre du jour

Adoption de dispositions pour pourvoir aux coûts de la Conférence

Coûts estimatifs de la sixième Conférence des Hautes Parties contractantes au Protocole V, annexé à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination

Note du secrétariat

1. Conformément à la décision pertinente de la quatrième Conférence des Hautes Parties contractantes au Protocole V annexé à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, la quatrième Conférence annuelle, qui s'est tenue à Genève les 9 et 10 novembre 2011, a décidé de convoquer pour une durée de deux jours, les 12 et 13 novembre 2012, la sixième Conférence annuelle des Hautes Parties contractantes.
2. Le présent document, qui est soumis en application de la décision susmentionnée, indique les coûts estimatifs de cette Conférence, qui s'élèvent à **410 100** dollars des États-Unis. On trouvera dans le tableau ci-joint une ventilation de ces coûts.
3. Il convient de noter que les coûts ont été estimés en fonction de l'expérience passée et du volume de travail escompté. Les coûts effectifs seront calculés après la clôture de la réunion et l'achèvement des travaux correspondants, toutes les dépenses pertinentes ayant été comptabilisées. Tous ajustements des contributions dues par les participants partageant les coûts seront alors opérés en conséquence.
4. Quant aux dispositions financières, suivant la pratique établie précédemment pour des conférences et réunions connexes portant sur des instruments multilatéraux relatifs au désarmement et entérinée par les règlements intérieurs de ces conférences et réunions, les coûts sont couverts par les Hautes Parties contractantes qui y participent, selon le barème des quotes-parts de l'ONU, ajusté au prorata du nombre desdites Hautes Parties contractantes. Les États qui ne sont pas des Hautes Parties contractantes, mais qui acceptent l'invitation à prendre part auxdites conférences et réunions participent aux coûts à hauteur du taux établi à leur égard par le barème des quotes-parts de l'ONU.

5. Des avis de recouvrement seront établis sur la base du montant total des coûts estimatifs et de la formule de partage des coûts énoncés ci-dessus, sous réserve que les Hautes Parties contractantes approuvent ces coûts et cette formule. Comme les activités considérées ne doivent pas avoir d'incidences financières sur le budget ordinaire de l'ONU, il incombe aux Hautes Parties contractantes de payer leur part du montant estimatif dès réception des avis de recouvrement.

**Sixième Conférence des Hautes Parties contractantes au Protocole V,
annexé à la Convention sur certaines armes classiques, qui se tiendra à Genève
les 12 et 13 novembre 2012**
(Montants en dollars des États-Unis)*

<i>Services de conférence</i>	<i>Service des séances</i>	<i>Documentation à établir avant la session</i>	<i>Documentation à établir au cours de la session</i>	<i>Comptes rendus analytiques</i>	<i>Documentation à établir après la session</i>	<i>Services d'appui</i>	<i>Divers</i>	<i>Total</i>
Interprétation et service des séances	34 300							34 300
Traduction de la documentation		51 500		103 700	24 800			180 000
Services d'appui						3 000		3 000
Divers							32 100	32 100
Total	34 300	51 500		103 700	24 800	3 000	32 100	249 400

* Au taux de USD 1 = CHF 0,896.

A.	Total des coûts des services de conférence (y compris les dépenses d'appui au programme, de 13 %)	249 900
B.	Coûts autres que ceux des services de conférence:	
1)	Un P-3 pendant 6 mois	104 200
2)	Un agent des services généraux pendant 3 mois	36 000
3)	Équipements et fournitures	2 000
	Sous-total	142 200
	Dépenses d'appui au programme (13 % de B)	18 500
	Total B	160 700
	Total général (arrondi) A + B	410 100